

Conducteur / conductrice d'engins



Où exerce-t-on ce métier ?

Jardins de particuliers
Jardins d'entreprises
Parcs, jardins et espaces publics
Milieux naturels et forestiers
Terrains de sport
Murs et toitures végétalisés



© Photo E.Luider

C'est l'homme-machine : il est à l'aise aux manettes de tous les engins d'aménagements paysagers.

Les formations associées

Après la 3ème

CAP conducteur d'engins
BP / BPA aménagements paysagers

Niveau bac

Bac pro aménagements paysagers
Bac pro travaux publics

Permis

Caces : certificat d'aptitude à la conduite en sécurité



CRÉATION ET
AMÉNAGEMENT



CONSTRUCTION
PAYSAGÈRE

Conducteur / conductrice d'engins

Son rôle

Le conducteur d'engins est le premier à intervenir sur un chantier paysager. Son rôle est de préparer le terrain : il déplace de grosses quantités de terre, de pierres et de gravats, il redessine des vallonnements, creuse le sol en vue de l'aménagement d'une structure aquatique. Il est chargé notamment des opérations de terrassement, de déblayage, de nivellement, de transport de matériaux.

Ce pilote multi-machines est à l'aise aux commandes de nombreux engins : camion-grue, mini-pelle mécanique ou hydraulique, chargeuse, décapeuse, niveleuse, tracteur. Il veille aux règles de sécurité pour lui-même et pour les autres.

Outre la conduite des engins, le conducteur d'engins s'occupe de l'entretien courant du matériel et des dépannages les plus simples.

Ses compétences

- Maîtrise de la manipulation de tous les types d'engins et de machines mécaniques
- Maîtrise de la mécanique courante
- Maîtrise de la lecture de plans

Les perspectives d'évolution

Avec des compétences techniques et de l'expérience, le conducteur d'engins peut devenir :

- Chef d'équipe / chef de chantier
- Conducteur / conductrice de travaux paysagers

Ses qualités

Bonne condition physique, minutie, habileté, autonomie, polyvalence, rigueur, délicatesse et qualité de concentration



La bonne voie pour vous si :

Vous aimez conduire

Vous aimez la mécanique

Vous aimez manipuler des engins



La rémunération mensuelle en début de carrière*

De 1600€ à 2000€ brut /mois selon l'activité et les spécialités de l'entreprise

* Montants indicatifs variables selon la zone géographique, hors primes

Fiche métier réalisée dans le cadre de la convention de coopération taxe d'apprentissage. Retrouvez toutes les informations sur les métiers du paysage sur le site :

www.lesmetiersdupaysage.fr



LES ENTREPRISES DU PAYSAGE